

Objet : Photocopieurs – Service Communication, Multi-accueil « Les Petits Lutins » et Relais Petite Enfance – Acquisition et contrats de maintenance – Digital Bureautique Solutions

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°91/2023 en date du 6 décembre 2023, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU la délibération du conseil municipal n°04/2025 en date du 10 février 2025 portant ouverture de crédits d'investissement par anticipation en matière d'exécution budgétaire et de continuité du service pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les matériels de photocopie du service Communication, du Multi-accueil « Les Petits Lutins » et du Relais Petite Enfance, ainsi que les contrats de maintenance y afférents ;

DECIDE

Article 1 Sont acquis, auprès de Digital Bureautique Solutions (Agence de Montpellier), dont le siège est 720 Route départementale 613 à Vendargues (34740) :

- Service communication : 1 copieur Developp Ineo +55li couleur avec chargeur de documents R/V, module de finition externe avec tri/agrafage/pli : 7.470,00 € HT,
- Multi-accueil « Les Petits Lutins » et Relais Petite Enfance : 2 copieurs HP Laser JetPro 4322DW avec chargeur de documents R/V : 860,00 € HT,
- Frais de livraison, paramétrages et formations : 100,00 € HT,
- Soit un coût total d'acquisition de : **8.430,00 € HT.**

Article 2 Des contrats de maintenance/garantie pour ces matériels sont conclus dans le même temps avec cette société, aux conditions suivantes :

- Etendue de la maintenance : Garantie 5 ans, pièces, main d'œuvre, déplacements et toners illimités,
- Intervention : sous 4 heures ouvrés,
- Durée du contrat : 20 trimestres,
- Coût copie Ineo +55li : 0,025 € la copie couleur et 0,0025 € HT la copie N&B,
- Coût copie HP Laser JetPro : 0,039 € la copie couleur et 0,0039 € HT la copie N&B.

Article 3 Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitres 21 et 011.

Article 4 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du conseil municipal.

Article 5 Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le **17/02/2025**

Fait à Vendargues, le 17 février 2025.

**Le Maire,
Guy LAURET.**

